

L'offre de stationnement à Romans

Du stationnement de très courte durée (20 mn gratuites)



Début 2023, 18 places d'arrêt-minute ont été mises en place sur le cours Pierre-Didier et au début de l'avenue Duchesne. Ces bornes permettent de stationner gratuitement pendant 20 minutes, le temps d'aller chercher pain, cigarettes ou autres... Une durée établie en concertation avec les commerçants riverains, afin d'éviter le stationnement ventouse.

Le principe est simple :

- le voyant est vert, vous vous garez. Un capteur déclenche le décompte. Pas besoin de se rendre à l'horodateur, le stationnement est gratuit et son contrôle automatique.
- Passées 20 minutes le voyant devient rouge et vous devenez verbalisable (17€). Ces bornes fonctionnent, y compris, entre midi et deux.

Différents types d'abonnements* :



	Abonnement «Résident hyper-centre» : 20€/mois <i>cf. carte de stationnement page 4 et 5.</i>	Code 54030
	Abonnement «Résident» : 25€/mois <i>Périmètre de la ville de Romans, hors hyper-centre.</i>	Code 54020
	Abonnement «Non-Résident» : 35€/mois/véhicule (<i>personne non-domiciliée à Romans</i>).	Code 54040
	Abonnement « Pro » : 25€/mois/véhicule, pour les véhicules immatriculés au nom de l'entreprise ou de l'administration éligible.	Code 54050

(En raison de la diversité des situations professionnelles, la souscription du premier abonnement professionnel s'effectue au guichet à Mairie [+], rue Bozambo).

Comment acheter un abonnement ?

La première fois :

veuillez préalablement ouvrir vos droits de stationnement ici en ligne sur <https://romans.e-habitants.com/login>.

Pour payer mon abonnement :

- Le plus rapide : en ligne ou par l'application PayByPhone, moyen de paiement CB, ou en guichet à Mairie [+].
- ou à Mairie [+], rue du Capitaine-Bozambo, moyens de paiement CB, chèques, espèces.

Les abonnements pourront être payés chaque mois à l'horodateur.



(*) : Retrouvez la liste des pièces à fournir pour les particuliers et les professionnels sur ville-romans.fr

Tarifs des redevances de stationnement



30 premières minutes gratuites, à utiliser seules ou cumulées à une durée de stationnement plus longue. La demi-heure gratuite est « cumulable » c'est-à-dire déduite automatiquement de toute redevance de stationnement payée par l'utilisateur (courte ou longue durée)*.

Temps de stationnement	Redevances de stationnement Zone 1	Zone 2
Gratuité	30 premières minutes gratuites* <i>Au-delà, gratuité automatiquement déduite de la redevance à payer.</i>	
10 min	0.20 €	0.20 €
30 min	0.30 €	0.30 €
40 min	0,50 €	0,50 €
1h00	0,90 €	0,90 €
1h05	1.00 €	1.00 €
1h15	1,20 €	1,20 €
1h30	1,50 €	1,50 €
1h45	1,70 €	1,70 €
2h00	1,90 €	1,90 €
2h05	2.00 €	2.00 €
2h15		2,50 €
2h30		3,00 €
3h00		4,20 €
3h30		5,30 €
4h00		6,50 €
4h30		7,60 €
5h00		8,80 €
5h30		9,90 €
6h00		11,10 €
6h30		12,20 €
7h00		13,40 €
7h30		14,50 €
8h00		15,70 €

(*) : valable une fois par jour, plein tarif ensuite, code 54010

Stationnement payant du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h15 (hors jours fériés).

Ex : pour un premier stationnement de 40 min, payez seulement l'équivalent de 10min grâce au 30 min déduites – soit 20cts au lieu de 50 cts.



Les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite ne sont pas soumises à redevance (mais durée de stationnement fixée à 12h max).



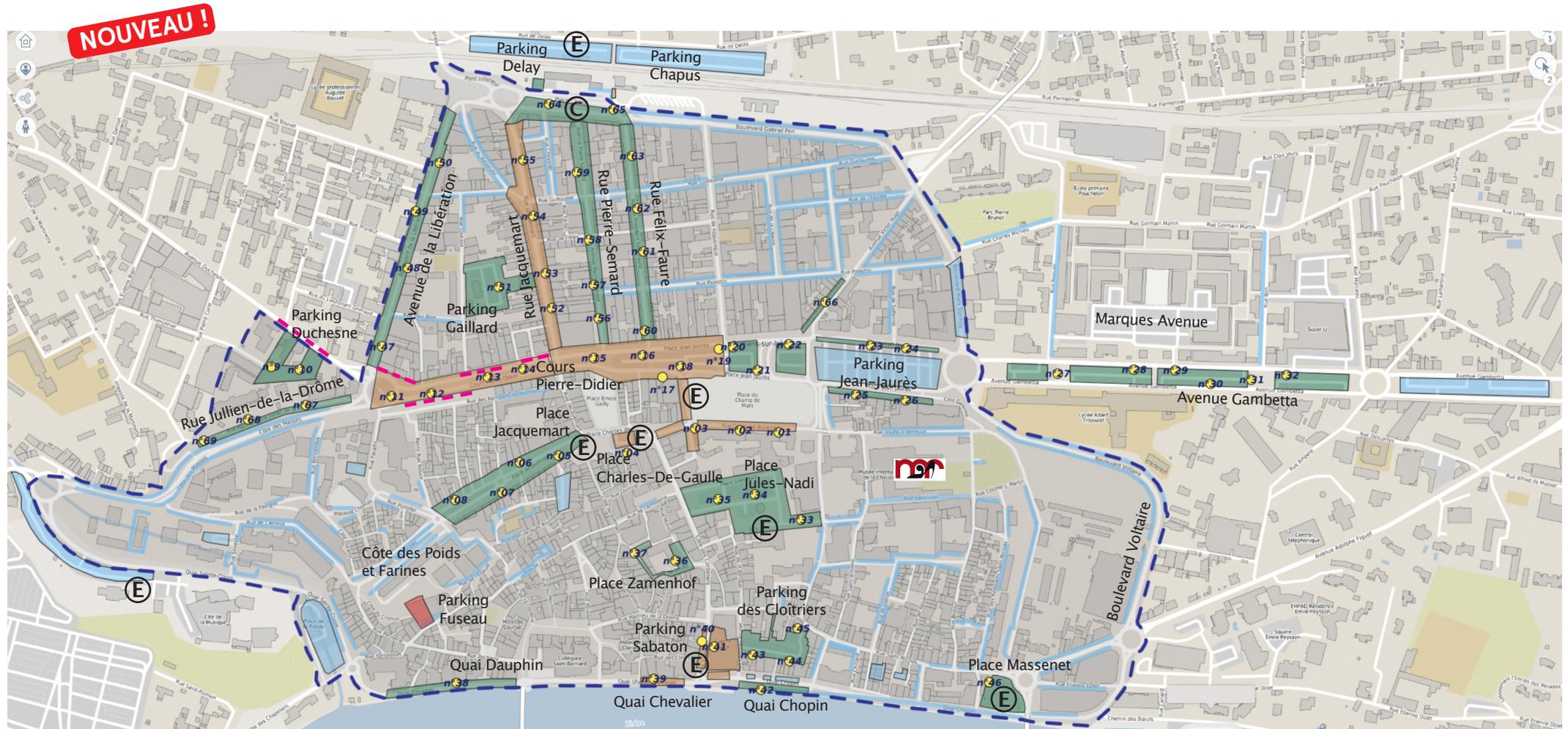
Pour les professionnels de santé, il est possible de bénéficier d'une heure de stationnement gratuite par jour en zone 1 (contre un ticket de 30 min gratuites à l'horodateur), et d'une demi-journée en zone 2 (contre 1h de stationnement à 90cts).



ATTENTION pour bénéficier des 30 minutes gratuites cumulables avec votre stationnement payant, entrer le code 54010 dans un premier temps puis prolonger son stationnement avec le code dédié.



PLAN DU STATIONNEMENT À ROMANS EN 2023



--- Périmètre résidents centre-ville

Zone 1 Courte durée : 2h15 maximum

Zone 2 Longue durée : 8h15 maximum

Places gratuites

Parking réservé abonnés hyper centre

--- Stationnement très courte durée : borne arrêt minute (20mn maximum)

● Horodateurs

Ⓒ Places Citiz

Ⓔ Bornes de recharge électrique

ROMANS SUR ISÈRE



Comment payer sa redevance de stationnement



À l'horodateur
Sous vidéosurveillance



Paiement par CB
avec ou sans contact



Par pièces (10, 20 et 50 cts ainsi que 1 et 2€)*

L'horodateur ne rend pas la monnaie, la durée de stationnement est modulée en fonction du montant mis dans l'appareil. Attention, les cartes prépayées ont été supprimées.



PayByPhone
Par internet ou application mobile

Comment marche PayByPhone ?

1 • Connectez-vous

- ▶ Depuis votre smartphone via l'application PayByPhone (disponible gratuitement sur AppStore et Google Play).



- ▶ sur ville-romans.fr et PayByPhone.fr
- ▶ par téléphone au 01 74 18 18 18 (prix d'un appel local)

2 • Entrez le code tarif à 5 chiffres

Inscrit sur l'horodateur le plus proche
Demi-heure gratuite seule : 54010
Visiteur zone 1 : 54001
Visiteur zone 2 : 54002

3 • Choisissez la durée et confirmez

Plus de ticket papier, les agents de la Ville de Romans sont équipés de terminaux qui leur permettent de contrôler via l'immatriculation.

Pour les abonnements :

Aucun changement pour les souscriptions, possibles via PaybyPhone (paiement par CB) ou à Mairie [+] (paiement par CB, chèque ou espèces) - rue du Capitaine-Bozambo.

Pour rappel, le stationnement avec abonnement est autorisé en zone 2 (longue durée) uniquement.

Conditions et infos sur ville-romans.fr

Comment payer son Forfait Post-Stationnement



Payé dans les 4 jours (FPS minoré sans avis postal) :

- À l'horodateur : CB avec ou sans contact, pièces
- À Mairie [+] - du lundi au vendredi et samedi matin : CB, chèques, espèces
- PayByPhone - application mobile, site internet : CB



Payé au-delà de 4 jours (FPS Forfaitaire) :

Attente de réception par voie postale d'un courrier de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions) puis moyens de paiement classiques des contraventions (chèque, timbre-amende, etc.). Paiement dans les 3 mois, à défaut d'un recouvrement forcé par le Trésor Public.



En cas de contestation :

Introduire un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) à l'Hôtel de Ville auprès de l'Unité du Contentieux du Stationnement payant ou sur ville-romans.fr.
Infos et conditions sur ville-romans.fr

POUR RAPPEL

Émission d'un avis de Forfait Post-Stationnement déposé sur le pare-brise du véhicule en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement :



Non-paiement

Si payé dans les 4 jours :
FPS minoré à

17€

Si payé au-delà des 4 jours :
FPS forfaitaire à

30€



Dépassement du temps

Si payé dans les 4 jours :
FPS minoré à

17€

déduction faite du
stationnement déjà payé

(ex. pour 1h à 0.90€)

= 16€10

Si payé au-delà des 4 jours :
FPS forfaitaire à

30€

déduction faite du
stationnement déjà payé

(ex. pour 1h à 0.90€)

= 29€10

Une partie des recettes de ces FPS est utilisée pour financer des opérations visant à améliorer les infrastructures routières et les transports en commun.

